

MAIRIE DE CARNETIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

Le vingt-trois mars deux mille dix-huit, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **15 mars 2018**

TABLEAU DE PRESENCE					
Fonctions	Noms	Présent	Absents excusés	Pouvoir à	
Conseillers Municipaux	LEROY Pascal	x			
	BIZIEN Roland		x	LEROY Pascal	
	DANILOFF Michel	x			
	DENIZO Hervé	x			
	DULIN Jean-Marc	x			
	GOEMINNE Ludwig			x	DULIN Jean-Marc
	PIFFRET Jean-François	x			
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x			
VIEILLEDEN Laure	x				

☞ ORDRE DU JOUR ☞

- 1 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/12/2017
- 2 / Compte de gestion 2017 – Compte administratif 2017
- 3 / Vote du taux des 3 taxes – Subventions aux associations – Budget Unique 2018
- 4 / Renouvellement du contrat des espaces verts
- 5 / Renouvellement du contrat des cartes Imagine R
- 6 / Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges - Rapport de charges du 24 novembre 2017
- 7 / Informations et questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 55 par Monsieur Pascal LEROY, Maire.

- o Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Michel DANILOFF comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Intégration du contenu modernisé du PLU.

ACCEPTE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

II – COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents déclare que le Compte de Gestion pour l'exercice 2017 du budget de la commune dressé par Madame la Trésorière municipale, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN présente le compte administratif 2017. Monsieur le Maire quitte la salle et la présidence de la séance est confiée au doyen de l'assemblée, Monsieur Michel DANILOFF, qui propose de voter le compte administratif 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Report 2016	208.554,69 €
Excédent 2017	34.187,63 €
Part affectée à l'investissement 2017	- 46.988,25 €
Soit excédent de Fonctionnement	195.754,07 €
INVESTISSEMENT	
Report 2016	9.034,95 €
Résultat d'exercice 2017	- 11.875,50 €
Soit déficit d'investissement	- 2.840,55 €
Résultat de clôture 2017	192.913,52 €

et propose d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Compte 1068 : **2.840,55 €**
- Compte 002 : **192.913,52 €**

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

Monsieur le Maire regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

III – BUDGET UNIQUE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint chargé des finances, Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN qui présente les deux principales orientations budgétaires pour l'année 2018 :

- Budget construit sur la base d'un taux constant des taxes,
- Fonctionnement en autofinancement sans recours à l'emprunt.

Il rappelle aux membres du Conseil que le budget doit être voté chapitre par chapitre.

I. TAUX DES TAXES D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de reconduire la position qui avait été prise par le conseil municipal lors du vote des budgets 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, à savoir : ne pas augmenter les taux des trois taxes afin de ne pas alourdir les charges qui pèsent sur un certain nombre d'habitants.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés **décide** de maintenir les taxes d'imposition aux taux actuels soit :

Taxe d'habitation	11,41 %	APPROUVE A L'UNANIMITE
Taxe Foncier Bâti	17,63 %	
Taxe Foncier Non Bâti	51,69 %	

Le produit fiscal attendu estimatif pour l'année 2018 est de **150.000 €**.

II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, comme chaque année, de verser une subvention aux associations selon les montants inscrits dans le tableau ci-après.

Entente Cycliste des Boucles de la Marne (E.C.B.M.)*	1.700,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Association Les Amis de Carnetin	750,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Association Les Restos du cœur	1.000,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Association Courir Avec Pomponne	500,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Association Club Santé et Vitalité	300,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE

* (1.000 € pour le cyclocross +700 € pour l'école)

III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 / Charges à caractère général	120.430,87 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 012 / Charges de personnel	119.400,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 014 / Atténuation de produit	6.500,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 65 / Autres charges de gestion courante	69.239,95 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	9.775,70 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 023 / Virement à la section d'investissement	65.782,96 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 042 / Opérations d'ordre entre section	5.159,04 €	APPROUVE A L'UNANIMITE

Total des dépenses de fonctionnement : 396.288,52 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 / Produits des services	15.000,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 73 / Impôts et taxes	156.875,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 74 / Dotations et participations	31.500,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 203.375,00 €

Excédent antérieur reporté (R 002) : 192.913,52 €

Total recettes de fonctionnement cumulées : 396.288,52 €

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 / Immobilisations incorporelles	13 750,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 21 / Immobilisations corporelles	76.000,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE

Solde d'exécution négatif reporté : 2 840,55 €

Total des dépenses d'investissement : 92.590,55 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 / Dotations, fonds divers et réserve	18.808,00 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 1068 / Excédents de fonctionnement	2.840,55 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 021 / Virement de la section de fonctionnement	65.782,96 €	APPROUVE A L'UNANIMITE
Chapitre 040 / Opérations d'ordre entre sections	5.159,04 €	APPROUVE A L'UNANIMITE

Total recettes d'investissement : 92.590,55 €



L'assemblée arrête le budget unique 2018 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT : 396.288,52 €
Section d'INVESTISSEMENT : 92.590,55 €

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IV – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé des espaces verts.

Celui-ci rappelle à l'assemblée que le contrat pris pour l'entretien des espaces verts avec la micro entreprise Patrice THEVENARD est à renouveler pour l'année 2018. Ce contrat comprend les tontes des différents terrains communaux, le désherbage de la place de l'église et des trottoirs, le broyage du terrain en contre bas du point de vue de la Croix. S'ajoute l'élagage des tilleuls de la commune (mairie, cimetière, point de vue) avec une rotation de 3 ans. Les allées du cimetière sont désherbées 2 fois par an.

Le coût annuel pour la totalité des propositions est de **7.765,00 €** net soit 2% d'augmentation par rapport à 2017. La prestation est payable en 10 mensualités.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le renouvellement de ce contrat tel qu'il est présenté.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

V – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX CARTES IMAGINE'R

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN adjoint chargé des finances. Celui-ci rappelle à l'assemblée la délibération prise le 19 novembre 2004 par laquelle celle-ci décidait de financer une partie de la carte Imagine R pour les collégiens ou lycéens domiciliés sur notre commune. Il informe qu'en 2017/2018, la subvention représentait 85,50 € par carte - 13 jeunes en ont bénéficié.

Monsieur le Maire propose pour 2018/2019 de reconduire cette participation pour les collégiens, les lycéens et de l'étendre aux étudiants domiciliés sur Carnetin jusque l'âge de 26 ans. Cette extension représente environ une vingtaine de cartes supplémentaires. La prise en charge de la subvention correspond à **25 %** du montant de la base tarifaire de la carte Imagine'R 2018/2019.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **décide** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **d'adopter** le renouvellement du contrat Imagine R pour le financement d'une subvention à hauteur de **25 %** du montant de la base tarifaire de la carte Imagine'R 2018/2019 aux collégiens, lycéens et d'étendre aux étudiants jusque l'âge de 26 ans, domiciliés sur la commune de Carnetin
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats dès connaissance du montant de la carte ImagineR 2018/2019 et
- **dit** que cette somme est prévue au budget unique 2018 article 658.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VI – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) DU 24 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé du dossier.

Celui-ci rappelle à l'assemblée que depuis le 3 juillet 2017 les communes de Ferrières en Brie et de Pontcarré ont intégré la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

La CLECT a présenté son rapport le 24 novembre 2017, approuvé par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 11 septembre 2017, dans lequel il convient de réaliser des transferts de charges pour ce qui concerne les 2 communes nouvelles intégrées dans le périmètre de la CAMG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le rapport de la CLECT en date du 24 novembre 2017.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VII – INTEGRATION DU CONTENU MODERNISE DU PLU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé du dossier.

Monsieur Hervé DENIZO informe que la commune de Carnetin est compétente en matière d'urbanisme et qu'elle révisé son Plan Local d'Urbanisme.

Une nouvelle réglementation en matière de rédaction des PLU est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le nouveau règlement se voulant plus souple, il est désormais restructuré en 3 chapitres, établis à partir de la nomenclature de la loi ALUR qui répondent chacun à une question avec des articles désormais tous facultatifs :

- usage des sols et destination des constructions : destinations, sous-destinations, usages, nature d'activités et mixte : où puis-je construire ?
- caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères : volumétrie, implantation, espaces non bâtis, stationnement : comment prendre en compte mon environnement ?
- équipements et réseaux : condition de desserte des terrains par les voiries et les réseaux : comment je m'y raccorde ?

Le décret entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 permet une application progressive avec droit d'option pour les collectivités. Ainsi, pour les procédures d'élaboration ou de révision générale en cours, commencées avant le 1^{er} janvier 2016, les dispositions issues du décret s'appliqueront uniquement si une délibération de l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière de PLU ou documents d'urbanisme en tenant lieu se prononçant en faveur de l'intégration du contenu modernisé du PLU intervient au plus tard lors de l'arrêt du projet.

Afin de mettre le PLU de la ville de Carnetin, actuellement en cours de révision, en adéquation avec les dispositions nouvelles du Code de l'urbanisme et lui donner un caractère plus opérationnel en adéquation avec les projets d'aménagement. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'approuver l'application des dispositions issues du décret publié le 29 décembre 2015 à la procédure de révision générale du PLU actuellement en cours.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IX – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vœux - Remerciements

Monsieur le Maire informe des vœux présentés par l'Association « Les Amis de Carnetin » et des remerciements de M. et Mme DUPUIS pour la mise à disposition de la salle communale tous les mardis après-midi. Ils ont été sensibles à la délicate attention que Monsieur le Maire leur a témoignée lors du goûter des anciens suite à l'annonce de leurs départs de « la Classe des Grands ».

○ Commémorations

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite qu'une commémoration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 soit faite. Un défilé et une exposition seront organisés pour l'occasion.

○ Personnel Communal

Monsieur le Maire informe que le dossier de mise en retraite de Madame Nadine Jolly est en cours de réalisation.

○ Manifestations

Jean-Marc DULIN annonce que :

- la course Entre Dhuis et Marne se déroulera le dimanche 6 mai 2018. L'association Courir avec Pomponne recherche des bénévoles pour cette manifestation.
- le marathon de Marne et Gondoire sera le 10 juin 2018 et
- la fête du village se déroulera le samedi 23 juin 2018.

○ Voirie

Jean-Marc DULIN signale l'existence de nids de poule rue de la Croix.

Monsieur Hervé DENIZO informe que ces derniers ont été signalés au conseil départemental.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15



Emargements		
Pascal LEROY	Patrick TAUPIN-GARDIN	Hervé DENIZO
Roland BIZIEN <i>A donné pouvoir à Pascal LEROY</i>	Michel DANILOFF	Jean-Marc DULIN
Ludwig GOEMINNE <i>A donné pouvoir à Jean-Marc DULIN</i>	Jean-François PIFFRET	Laure VIEILLEDEN